Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

Séance du vendredi 21 novembre 2025

Date de la convocation 14 novembre 2025

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants: 12

Secrétaire de séance :

Nadia DEBBAH

vingt et un novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT,

Présents : Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Fernand DUSSURE, Jean-Guy COLLURA, Sandra SOPHIYAIR, Nadia DEBBAH, Pascal PERRIN, Carole FAJOU, Evelyne MAILLARD, Angélique BENOIST

Représentés: Chantal TOUTTAIN représentée par Christophe DEPONT, Djamila COTTIN représentée par Sandra SOPHIYAIR

Excusés:

Absents: Nicolas GILBERT, Joël LEFEBVRE

Objet: DE_076_2025 - Remboursement candélabre accidenté Hameau de Beaujardin

Suite à l'accident survenu dans la nuit du 13 au 14 juillet 2025, et suite au rendez-vous avec Monsieur le Maire en date du 15 novembre 2025, Monsieur B. s'engage à rembourser la totalité du coût du remplacement du candélabre accidenté à l'entrée du Hameau de Beaujardin d'un montant total de 3 971,28 €.

Monsieur B. demande a effectué un remboursement échelonné sur 18 mois : 3 971,28 € / 18 = 220,62 €. Soit 220,62 € par mois à compter du 1er décembre 2025 et ce jusqu'au 31 mai 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la demande de remboursement du candélabre accidenté d'un montant total de 3 971,28 €

DIT qu'un titre par mois, d'un montant de 220,62 €, sera effectué au nom de Monsieur B. à compter du 1er décembre 2025 et ce jusqu'au 31 mai 2027

INSCRIT la recette au budget de la commune

Fait et délibéré les, jour, mois, et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Christophe DEPONT

Date de transmission de l'acte: 28/11/2025
Date de reception de l'AR: 28/11/2025

095-219505419-DE_076_2025-DE
A G E D I